

**AVIS DE MISE A DISPOSITION  
DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2  
DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN EN ROYANS**

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 25 mars 2019 engageant la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU ;

Vu la délibération en date du 9 septembre 2019 fixant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU,

Vu le dossier de modification simplifiée du PLU contenant les dispositions suivantes :

- ◆ *Ajustements de détails du règlement de la zone UB pour réduire les reculs imposés à certaines catégories de constructions de 5 mètres à 3 mètres ;*
- ◆ *Ajustements de détails du règlement de la zone UB pour augmenter la hauteur maximum autorisée pour ces mêmes catégories de constructions de 9 mètres à 12 mètres ;*
- Dit que le dossier de modification simplifiée sera tenu à disposition du public en mairie de SAINT JEAN EN ROYANS pendant un mois **du 10 Septembre au 9 Octobre 2019** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :
  - *du Lundi au Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30* et ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse <http://www.saint-jean-en-royans.fr/> rubrique « Urbanisme ».
- Pendant cette mise à disposition, le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@mairiesaintjeanenroyans.fr](mailto:urbanisme@mairiesaintjeanenroyans.fr)
- Précise que cet avis est publié dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à SAINT JEAN EN ROYANS , le 10 Septembre 2019

Le Maire,

